

Namur, le 11 février 2025.

Comment les bouchers de l'Arizona étripent les femmes ...

Depuis le 3 février, la Belgique s'est dotée d'un nouveau gouvernement fédéral. Lors des tentatives de formation de la coalition Arizona, les débats laissaient déjà craindre le pire pour les travailleurs du pays, mais surtout pour les travailleuses. La composition donne déjà le ton, seulement 4 ministres sur 15 sont des femmes, et aucune n'est présente au Kern. Pour tenter de justifier cette absence de parité, certains ministres et présidents de partis ont eu des réponses et attitudes honteuses. À défaut d'être dans le gouvernement, **voilà ce que les femmes méritent**. L'accord final qui nous est présenté confirme ces inquiétudes et s'avère encore plus sanglant pour les travailleuses. Couplées aux attaques perpétrées par le gouvernement wallon, c'est tout simplement le catalogue des horreurs qui nous attend.

Plutôt que de prendre en compte les inégalités structurelles du marché du travail, ce gouvernement choisit d'aggraver la dépendance économique des femmes, de les précariser d'autant plus et de détruire leur santé. Les services publics, les pensions, le chômage, la santé, les migrantes, sans oublier la mise au placard de l'IVG... La liste est longue de toutes les attaques que nous allons subir.

Ceci est une boucherie, c'est intolérable ! Ces mesures s'apparentent à un programme de gouvernement d'extrême droite, elles s'attaquent directement aux femmes. **Le Bureau des Femmes de la FGTB wallonne était dans la rue ce 13 février et appelle** les travailleurs mais surtout les travailleuses **à se mobiliser** contre toutes ces mesures autour des actions à venir, en commençant par la journée internationale de lutte pour les droits des femmes du 8 mars mais également lors de la grève générale annoncée pour le 31 mars. En outre, nous souhaitons que chaque instance intègre systématiquement dans ses revendications et ses communications les conséquences gravissimes pour les femmes.

Le catalogue des horreurs :

1) Impact sur la conciliation vie privée - vie professionnelle, et les violences faites aux femmes

- Annualisation des 38 heures via l'horaire « accordéon », les semaines seront d'autant plus difficiles à gérer entre des journées de travail plus longues et le « 2^{ème} shift » du travail domestique.
- Toujours pas d'accord sur l'individualisation des droits sociaux, ce qui renforce la dépendance financière des femmes, qu'elles soient travailleuses ou pensionnées, et d'autant plus lorsqu'elles dépendent de la sécurité sociale ou de l'aide sociale. La limitation du chômage à 2 ans (sous conditions strictes) verra de nombreuses femmes arriver au CPAS... si elles ont encore droit à quelque chose. La limitation dans le temps des allocations de chômage et d'insertion va entraîner une explosion de la précarité et de l'exclusion. 32.000 femmes risquent de se retrouver au CPAS et 20.000 n'auront droit à rien, se retrouvant en situation de dépendance économique totale par rapport à leur famille ou leur conjoint.
- Au niveau wallon, le manque de places en crèche et à l'école est criant. Ce manque a des conséquences sur le travail des femmes qui doivent jongler entre leurs obligations professionnelles et familiales.
- Les attaques sur les services publics auront des conséquences pour les femmes qui en sont les premières bénéficiaires et les premières employées. Pour ne citer que cela, l'enseignement, les soins de santé, les crèches ... tous ces services seront mis sous pression.

2) Perte de salaire et impact sur les conditions de travail

- Le passage du travail de nuit de 20h à minuit entrainera une perte de salaire évidente et aura un impact sur la santé.
- Suppression de la condition de base d'un contrat temps partiel, c'est-à-dire un minimum de 1/3 de temps de travail d'un contrat temps plein. Cette flexibilisation accrue pénalisera les femmes qui sont pour 40% à temps partiel, majoritairement car elles n'ont pas le choix.
- L'augmentation du nombre d'heures de travail étudiant et la baisse de l'âge minimum, ainsi que la généralisation des flexi-jobs, exercera une pression sur les salaires et la stabilité de l'emploi. Les grandes perdantes seront également les travailleuses à temps partiel qui auront de plus en plus de mal à compléter leurs horaires. Les jeunes doivent avoir le temps de se consacrer à leurs études et leurs formations, et ne pas se retrouver piégés sur le marché du travail avec des contrats précaires. Et ainsi palier les pertes des parents paupérisés par les mesures du gouvernement.
- Pas d'application de la Convention 190 de l'OIT et donc aucune mesure sur les violences sur les lieux de travail (rappelons que la Belgique a pourtant ratifié cette Convention)
- Toutes ces mesures creuseront encore l'écart salarial. Ce dernier est toujours de 20% en Belgique.

3) Impact sur la santé

- Parmi tous les malades de longue durée de Belgique, 60% sont des femmes. Les projets de renforcement des obligations de réintégration et de contrôle vont faire peser une pression d'autant plus importante pour des femmes qui sont très souvent en dépression ou burn-out.
- Les travailleuses des secteurs structurellement féminins, particulièrement touchées par les troubles musculosquelettiques, se verront d'autant plus pénalisées par ces mesures.
- De manière générale, les différents projets de réforme du travail aggraveront la santé des femmes, la précarité des malades et des travailleuses de nuit.

4) Contre les pensions et les travailleuses âgées

- Les conditions pour arriver à un emploi de fin de carrière passent de 25 à 35 ans, temps plein, alors que 4 femmes sur 10 n'y arrivent pas.
- De manière générale, 80% des femmes verront leur pension réduite car elles n'ont pas de carrière complète, notamment les 35 ans de carrière à temps plein.
- Les périodes assimilées seront limitées à 1/5 de la carrière totale. En moyenne, la carrière des femmes se compose de 39% de périodes assimilées, et 34% pour toute la population.
- Le malus pension comptabilisera 5% de perte par année partie plus tôt pour la pension anticipée.
- Suppression totale des derniers Régimes de chômage avec complément d'entreprise (RCC, ex-prépensions), à l'exception des RCC pour motif médical, qui seront cependant fortement encadrés et contrôlés.
- Durcissement des pensions anticipées.
- Suppression progressive de la pension de survie et de divorce.
- Toutes ces mesures creuseront encore plus l'écart des pensions entre les femmes et les hommes.

5) Fiscalité

- Les familles nombreuses verraient leurs revenus baisser via la quotité exemptée identique pour chaque enfant à charge.
- La division par deux du quotient conjugal équivaldrait à une perte de 100€ par mois pour les personnes concernées.
- La réduction d'impôt des frais de garde ne sera accordée qu'aux actifs, et plus aux demandeuses d'emploi, ce qui rendra leur recherche d'emploi encore plus difficile.

6) Migration

- Dans la ligne continue du gouvernement Michel, les mesures présentées sont inhumaines pour les familles, les femmes et les enfants. L'exploitation des femmes migrantes ne va faire qu'empirer.